

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00186

Numéro SIREN : 325 239 911

Nom ou dénomination : A 2 C

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2020 sous le numéro de dépôt 5681

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/5681

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : A 2 C

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 325 239 911

N° gestion : 1982 B 00186

A 2 C

**Lieu-Dit le Dombier Le Petit Abergement
01260 CHAMPAGNE-EN-VALROMEY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE A 2 C, SARL, EN SAS**

David BRUNET
Conseiller en Gestion
d'entreprises

Laurent CROPI
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
DU Gestion de Patrimoine

Thomas LEROUJER
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

Bruno MORTAMET
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

Pierre PETIT
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
DEA droit des affaires

Frédéric VELOZZO
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

VISALYS AUDIT • 2 rue de la Claire • 69009 Lyon • téléphone 04 78 47 86 66 • contact@visalys.fr • visalys.fr
siren 433 626 843 • RCS Lyon • Code APE 6920.Z • SARL au Capital de 10 000 €

A 2 C

Société à responsabilité limitée au capital de 105 000 €

Siège social : Lieu-Dit Le Dombier Le Petit Abergement 01260 CHAMPAGNE-EN-VALROMEY

R.C.S : BOURG-EN-BRESSE 325 239 911

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A 2 C, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Cabinet VISALYS AUDIT

Siège social : 2 rue de la Claire 69009 LYON

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de LYON



Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 14 avril 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 août 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 697 892 € (en progression de 1,8% par rapport à celui de l'exercice précédent), un bénéfice de 89 893 € (en hausse de 134,9% par rapport à celui de l'exercice précédent) et des capitaux propres de 1 481 467 € ;
- l'actif est principalement constitué de stocks, de créances clients & comptes rattachés et de disponibilités pour une valeur nette respective de 634 642 €, 361 064 € et 953 632 € ;
- la trésorerie active de la société au 31 août 2019 s'élève à 953 632 €, les dettes financières correspondant à des emprunts bancaires et des compte-courants d'associés s'élevant par ailleurs à 187 105 € ;
- la transformation en société par actions simplifiée suppose l'approbation de l'opération par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

VISALYS Audit

Page 1/2

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- l'actif de votre société au 31 août 2019 est composé à :
 - o 26% de stocks (matières premières, consommables, travaux en cours, produits finis et marchandises) soit 634 642 € en valeur nette, qui ne présentent pas de risque identifié concernant leur valorisation et leur rotation (à l'exception de ceux déjà dépréciés par voie de provision) ;
 - o 15% de créances clients et comptes rattachés soit 361 064 € en valeur nette, qui ne présentent pas de risque identifié de non-recouvrement (à l'exception des créances déjà dépréciées par voie de provision) ;
 - o 39% de disponibilités, soit 953 632 €, dont le solde est rapproché des justificatifs bancaires à la clôture de l'exercice.
- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 août 2019 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 1 481 467 €, dont 89 893 € au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 105 000 €, étant précisé qu'aucune distribution intercalaire n'est intervenue depuis le 31 août 2019 et que le résultat de l'exercice clos le 31 août 2019 a été affecté en totalité en autres réserves par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2019.
- aucun évènement post-clôture n'a été identifié par le management à l'exception de la pandémie de Covid-19, dont il n'est pas attendu qu'elle ait des incidences significatives sur l'évaluation des actifs et passifs de la société. Aucune situation intermédiaire n'a été établie depuis le 31 août 2019. La balance générale au 31 mars 2020 obtenue montre que la société serait bénéficiaire sur les 7 premiers mois de l'exercice 2019/2020.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lyon, le 19 mai 2020

Le commissaire aux comptes et à
la transformation,

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

VISALYS Audit
Page 2/2